M. Davey: Lorsque nous abordons une commission scolaire à cet égard, nous l'informons que nous sommes disposés à payer notre part des frais généraux et à lui verser des honoraires de scolarité fondés sur le coût de l'entretien de l'école en question. Ce coût varie grandement selon les endroits. Les honoraires de scolarité sont basés sur le coût de l'exploitation de l'établissement. Nous partageons les frais de premier établissement proportionnellement avec la commission scolaire.

M. Howard: J'ai un autre commentaire à formuler à un autre point de vue. Un certain nombre de parents non indiens, peu considérable il est vrai, n'aiment pas beaucoup que leurs enfants fréquentent les écoles avec les enfants indiens. Ils prétendent que les normes scolaires des enfants non indiens sont abaissées de ce fait et que leurs enfants ont une tendance à perdre intérêt à l'enseignement parce qu'ils voient les enfants indiens manifester peu d'intérêt aux études, ou plus languissants. Avez-vous reçu des plaintes de cette nature de parents non indiens et le ministère a-t-il fait quelque effort en vue d'améliorer les relations et de combattre cette attitude qui ne me paraît pas saine de la part des parents non indiens, bien que j'aie entendu exprimer de telles opinions. Avez-vous eu connaissance de plaintes ou de commentaires de cette nature?

M. Jones: En premier lieu, nous ne faisons pas d'arrangements en vue de l'éducation mixte des enfants indiens avant de nous être assurés que les Indiens eux-mêmes le désirent. En deuxième lieu, les parents des enfants blancs, ou la municipalité, doivent accepter que leurs enfants reçoivent leur instruction en commun avec les enfants indiens. Autrement, nous n'y songeons même pas. Puis, il y a la commission scolaire. Il faut qu'il y ait consentement mutuel. Nous n'insistons pas. Nous exerçons le plus grand soin pour nous assurer qu'un arrangement de cette nature réponde aux désirs des blancs tout aussi bien que des Indiens. Tous les accords de ce genre ont donné d'excellents résultats. Je ne pense pas que les plaintes aient été nombreuses sur le point soulevé par M. Howard.

L'hon. M^{m°} FAIRCLOUGH: La réponse à votre question se trouve dans le fait que les écoles sont visitées par les inspecteurs provinciaux et ne peuvent pas abaisser les normes scolaires.

M. Howard: Je crains de m'être mal exprimé. Je ne parle pas des normes du programme scolaire, mais des parents qui se plaignent de ce que leurs enfants subissent l'influence de l'attitude languissante des enfants indiens. Ils disent qu'à ce contact leurs enfants deviennent paresseux.

L'hon. M^{me} Fairclough: Je ne pense pas que les notes scolaires confirment une telle opinion.

M. Howard: Je ne sais pas si cette opinion est fondée ou non. Mais j'ai reçu des plaintes et entendu des commentaires de cette nature. Je songeais à la propagande qu'il y a lieu de faire pour convaincre ces parents non indiens de la fausseté de telles allégations et de l'avantage qui découle de ces arrangements non seulement pour les Indiens, mais aussi pour les non-Indiens, en vue du bien de la société en général.

M. DAVEY: Il m'a fallu parfois discuter ce point avec certaines commissions scolaires. Toutefois, ceci ne présente aucune difficulté réelle, car aujourd'hui nous avons conclu un si grand nombre d'arrangements de cette nature que nous pouvons citer de nombreux exemples et dire: "Voyez les succès que nous avons obtenus. Nous vous invitons à écrire aux autres commissions scolaires." Les plaintes de ce genre sont plutôt rares, bien qu'il y en ait parfois.

M. Howard: Comment répondez-vous à cette objection?

M. Davey: En citant les succès obtenus.

M. Howard: Les plaintes sont-elles plus fréquentes que je le pensais?